

### Editorial

L'année 2013 aura été marquée par la finalisation des études en cours et la rédaction d'une première version des documents du SAGE.

Suite à la réunion de la CLE du 23 janvier 2014, l'année 2014 sera consacrée à la consultation des différentes commissions du SAGE avec pour objectif de valider ces documents d'ici la fin de l'année 2014.

Les réunions seront donc nombreuses et la mobilisation de tous est vivement souhaitée. La stratégie d'actions qui sera retenue à l'issue de ces échanges engagera le territoire pour les six prochaines années.

Que 2014 soit une année riche en concertation et en projets aboutis.

Jean SCHEPMAN  
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Yser

### Consultation des acteurs du territoire sur les documents du SAGE de l'Yser :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau et il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Le SAGE est élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat, ...) réunis au sein de la commission locale de l'eau (CLE). Ces acteurs locaux établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Une première version des documents du SAGE de l'Yser a été élaborée au cours du second semestre 2013. C'est à partir de cette version que les acteurs du territoire, réunis au sein des diverses commissions thématiques de la CLE, sont sollicités. Le SAGE est composé :

- d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), document opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau et aux documents d'urbanisme,
- d'un règlement, document directement opposable aux tiers,
- d'un programme d'actions, qui constitue le volet opérationnel du SAGE. Il nécessite pour sa mise en œuvre un travail d'animation, de mobilisation des maîtres d'ouvrages compétents et de sensibilisation du grand public,
- d'une évaluation environnementale qui justifie de la bonne prise en compte des autres plans et programme et de la non atteinte de ce document de planification sur l'environnement.

Une première vague de réunions de commissions thématiques a été organisée en février 2014, réunions auxquelles ont été ajoutées des rencontres individuelles avec certains partenaires volontaires et une réunion du bureau de la CLE. Ces réunions ont été consacrées au projet de PAGD du SAGE. Afin de tenir compte des échéances électorales de 2014, une nouvelle série de réunions de commission thématique sera organisée en avril 2014 dans le but de discuter du règlement, de l'évaluation environnementale et du programme d'actions du SAGE.

L'objectif est de proposer à la CLE une première version de ces documents à la fin du mois de juin 2014 pour une validation définitive en CLE en septembre prochain .

### Le mot de l'Agence de l'eau Artois Picardie :

Dans le cadre de la mise en œuvre des différentes étapes de la directive cadre eau, le comité de bassin a adopté le 6 décembre dernier l'état des lieux du bassin Artois Picardie. Dans la continuité de ces travaux, l'année 2014 sera consacrée à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures qui seront soumis ensuite à la consultation du public à compter du 19 décembre 2014 pour une durée de 6 mois. Au cours de ces travaux, les cellules d'animation des SAGE et les commissions locales de l'eau continueront à être sollicitées pour participer à cette construction. Pour plus d'information concernant ces étapes vous pouvez consulter le site internet de l'agence de l'eau Artois Picardie [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)



« Lettre d'informations réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de l'USAN »

## Candidature du bassin versant de l'Yser à l'appel à projet « Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention » :

Afin de lutter contre les inondations, la CLE du SAGE de l'Yser a validé, à l'issue de l'étude hydraulique, les grandes orientations de sa stratégie d'actions. Depuis, plusieurs démarches ont été mises en œuvre afin de concrétiser ces actions :

- création d'aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines) sur l'amont de Steenvoorde,
- aide financière aux particuliers pour l'acquisition de batardeaux,
- réflexion pour la conduite de zonages pluviaux communaux et intercommunaux,
- aménagement de zones d'expansion de crues (projet INTERREG CRESETY).



### *Au fil de l'Yser...*

#### Fusion du SIABY au sein de l'USAN :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle carte intercommunale les sept ex-syndicats de bassin de l'USAN et le syndicat de la Libaude ont fusionné pour ne former plus qu'une seule entité : l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN).

La représentation des territoires au sein de l'USAN est conservée avec la création de commissions de bassin. Le secrétariat technique de la CLE est donc désormais porté par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord dont le siège est basé à Radinghem-en-Weppes.

La protection des biens et personnes nécessite l'aménagement de zones d'expansion de crues (ZEC) en amont des secteurs à enjeux. Ces dispositifs sont coûteux et les acteurs du SAGE ont décidé de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le montage de cette opération via le dépôt d'une candidature à l'appel à projet PAPI d'intention.

Ce PAPI d'intention préfigure le PAPI de travaux dans lequel seront notamment réalisés ces ZEC. Ceci étant, l'octroi des financements de l'Etat est conditionné à la réalisation d'une analyse comparative des coûts et bénéfices associés à la mise en place de ces aménagements en chiffrant économiquement les conséquences des crues en l'absence et en la présence de ces ouvrages. Cette étude complémentaire est financée dans le cadre de ce PAPI d'intention.

Présenté en Commission Inondations de Bassin Artois-Picardie le 19 février 2014, **cette candidature a reçu un accueil favorable**. Ce dossier sera présenté en Commission Mixte Inondation (niveau national) en avril prochain pour rendre effectif l'octroi de la participation financière de l'Etat dans la mise en œuvre de cette étude coûts-bénéfices.

### Plan de Gestion Ecologique :

Le Plan de Gestion Ecologique (PGE) de l'Yser a été présenté aux délégués de l'ex-syndicat de l'Yser (SIABY, et désormais Commission de Bassin de l'Yser) en décembre 2013.

Les remarques émises ont été intégrées au PGE et le bureau d'études en charge de cette opération a débuté la rédaction des pièces réglementaires (déclaration d'intérêt général, déclaration d'utilité publique et dossier loi sur l'eau).

Le dépôt de ce dossier en Police de l'Eau est prévu à la fin du mois d'avril 2014. S'en suivra alors une phase d'instruction administrative d'environ 18 mois au cours de laquelle l'autorité environnementale pourra formuler ses demandes de précisions et de compléments. Durant ce laps de temps, les services de l'USAN se tiennent à la disposition des communes pour toute demande d'intervention.

### *A votre agenda !*

Les journées finales du projet pédagogique du SAGE de l'Yser auront lieu les **12 et 17 juin** prochains à Nieuport et Dixmude.